

	Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878	Date d'émission: 27/11/2020
		Date de révision: 12/06/2024
		Version: 2.1
		Remplace la version de: 24/10/2023
4670	MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE
Code du produit	: 4670
Type de produit	: Détergent
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: N° UFI: GXWD-20ER-E00E-AMY6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Produit nettoyant.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

AVEL
15 route de l'Océan
16320 MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS - FRANCE
T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36
avel@avel.com - www.avel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

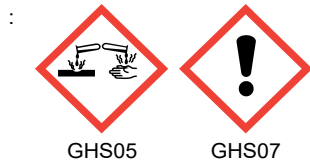
Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

	Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878	Date d'émission: 27/11/2020
		Date de révision: 12/06/2024
		Version: 2.1
		Remplace la version de: 24/10/2023
4670	MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE	

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Acide sulfurique; Acide nitrique; Ethoxylat d'isotridécanol

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quartz (plus de 10 % de quartz alvéolaire)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 (N° REACH) Exempté (Annexe V)	10 – 25	STOT RE 1, H372
Ethoxylat d'isotridécanol	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
Acide sulfurique	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE) 231-639-5 (N° Index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	1 – 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	1 – 5	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314
Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE) 231-639-5 (N° Index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	(5 ≤ C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (5 ≤ C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (15 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide nitrique	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE) 231-714-2 (N° Index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	(5 ≤ C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (20 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314 (65 ≤ C < 99) Ox. Liq. 3, H272 (99 ≤ C < 100) Ox. Liq. 2, H272

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quartz (plus de 10 % de quartz alvéolaire) (14808-60-7)		
France	Nom local	Quartz (Silices cristallines)
France	VME (OEL TWA)	0,1 mg/m³ (fraction alvéolaire)
France	Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Acide sulfurique (7664-93-9)		
France	Nom local	Acide sulfurique
France	VME (OEL TWA)	0,05 mg/m³ (fraction thoracique)
France	VLE (OEL C/STEL)	3 mg/m³ (fraction thoracique)
France	Remarque	VME réglementaire indicative; VLE recommandée/admise
Acide nitrique (7697-37-2)		
France	Nom local	Acide nitrique
France	VLE (OEL C/STEL)	2,6 mg/m³
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	1 ppm
France	Remarque	Valeurs réglementaires indicatives

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié





Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Blanc à blanc cassé.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,16 – 1,19 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0,3 %
---------------	---------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

ETA CLP (voie orale)	1773,182 mg/kg de poids corporel
----------------------	----------------------------------

Quartz (plus de 10 % de quartz alvéolaire) (14808-60-7)

DL50 orale	500 mg/kg de poids corporel
------------	-----------------------------

Acide sulfurique (7664-93-9)

DL50 orale rat	2140 mg/kg
DL50 orale	2140 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	375 mg/l

Acide nitrique (7697-37-2)

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	6603 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 2,65 mg/l/4h (OCDE 403)

Ethoxylat d'isotridécanol (69011-36-5)

DL50 orale rat	> 500 mg/kg
----------------	-------------

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)

DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OCDE 402)
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves
pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Acide nitrique (7697-37-2)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (OCDE 422)
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (OCDE 422)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Acide sulfurique (7664-93-9)

CL50 - Poisson [1]	> 16 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 100 mg/l

Acide nitrique (7697-37-2)

CL50 - Poisson [1]	72 mg/l
CL50 - Poisson [2]	12,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	4,6 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau))



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

Acide nitrique (7697-37-2)

CE50 - Autres organismes aquatiques [1] 33 mg/l waterflea

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)

CL50 - Poisson [1] 7,1 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre)) (Essai en dynamique; OCDE 203)
CL50 - Poisson [2] 1 – 10 mg/l (Brachydanio rerio) (Essai en semi-statique; OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1] 7,4 mg/l (Daphnia (Daphnie)) (Essai en statique; OCDE 202)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1] > 1 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2] > 10 mg/l
CE50 72h - Algues [1] 27,7 mg/l (algue) (inhibition de la croissance; OCDE 201)
CE50 72h - Algues [2] 10 – 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) (Essai en statique; OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
Biodégradation 100 % (28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide sulfurique (7664-93-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,2

Acide nitrique (7697-37-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,3

Alcools en C12-14 éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) < 3
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) 0,3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
1760	1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)	Corrosive liquid, n.o.s. (Sulfuric Acid ; Nitric acid)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique)
Description document de transport			
UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II, (E)	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II	UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s. (Sulfuric Acid ; Nitric acid), 8, II	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide sulfurique ; Acide nitrique), 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

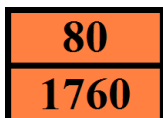
MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

ADR	IMDG	IATA	RID
			
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP27
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP27
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2
Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C9
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E2
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2, TP27
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE6
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Teneur en COV : 0,3 %

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
agents de surface anioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 27/11/2020

Date de révision: 12/06/2024

Version: 2.1

Remplace la version de: 24/10/2023

4670

MOUSS'ORKA CUIVRE LAITON BRONZE

H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, catégorie 2
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, catégorie 3
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1

FDS UFI

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.